

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MAI 2026**

**N°003**

<b>OBJET : VENTE AUX ENCHÈRES : IMMEUBLES 10,12,14 RUE DES TROIS COURONNES IMMEUBLE 11 RUE DU PONT VIEUX</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, Mme FLAMANT, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. DUMONT donne pouvoir à M. GHISI, M. MARTINET donne pouvoir à Mme FLAMANT, M. JORDAN donne pouvoir à M. BARTHÈS, M. BELONDRADE donne pouvoir à Mme BARTHE, M. MOURAD donne pouvoir à Mme BARDOU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.  
M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Piloter et optimiser son patrimoine est devenu un enjeu majeur pour les collectivités locales notamment dans un contexte de budget contraint. Dans ce cadre la ville de Carcassonne a souhaité vendre des biens appartenant à son domaine privé.

Par délibération n°2 en date du 25 septembre 2025, le conseil municipal de la ville de Carcassonne a validé la cession des immeubles 11 rue du Pont Vieux et 10,12,14 rue des trois Couronnes.

Suite à l'organisation de plusieurs visites, les enchères ont été ouvertes du 9 au 11 décembre 2025, sur le site [www.agorastore.fr](http://www.agorastore.fr).

Par délibération en date du 29 janvier 2026, le conseil municipal a validé la re commercialisation des biens n'ayant pas fait l'objet d'enchères.

Suite à l'organisation de nouvelles visites, les enchères se sont déroulées du 24 au 26 mars 2026, sur le site [www.agorastore.fr](http://www.agorastore.fr).

La meilleure offre pour chaque projet, vérifiée tant au regard du projet que de la capacité financière, est présentée en suivant :

<b>Situation du bien</b> <i>(Adresse/référence cadastrale)</i>	<b>Estimation de France</b> <b>Domaine</b>	<b>Prix de départ</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant de l'enchère</b> <b>(net vendeur)</b>
<b>10,12,14 rue des trois Couronnes</b> AW 189 -AW 190 – AW 487	250 000€ (12/02/2025)	60 000€	<b>SAS AMS INVEST</b> <i>Menuiserie</i> <i>Monsieur Marc</i> <i>NAVARRO</i>	<i>Création d'une</i> <i>résidence principale</i> <i>et de 2 logements</i> <i>locatifs</i>	<b>96 330€</b>
<b>11 rue du Pont Vieux</b> AW 199	390 000€ (29/07/2025)	146 250€	<b>SC BEL – Monsieur</b> <i>Cyril BELLIL</i>	<i>Rénovation des</i> <i>appartements</i> <i>suppression du</i> <i>studio en RDC pour</i> <i>création d'un box de</i> <i>stockage et d'un</i> <i>parking à vélos.</i>	<b>176 429€</b>

Les honoraires relatifs à l'acte de transfert seront pris en charge par l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser la cession au profit de la SAS AMS INVEST, représentée par Monsieur Marc NAVARRO de l'immeuble sis 10,12,14 rue des trois couronnes pour un montant de 96 330€net vendeur ;
- d'autoriser la cession au profit de la SC BEL, représentée par Monsieur Cyril BELLIL de l'immeuble sis 11 rue du Pont vieux pour un montant de 176 429€net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte et document liés à intervenir.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260528-31860-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026  
Publication : 08/06/2026